

Missions nationales de prévention des infections associées aux soins et de l'antibiorésistance (MNPIA)

Les missions nationales de 2018 à 2023 :

Le pilotage des missions nationales des Centres d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPias) a été confié à Santé publique France (SpF) par le décret n° 2017-129 du 3 février 2017 relatif à la prévention des infections associées aux soins (IAS).

Pour accompagner Santé publique France dans cet exercice, un comité Missions nationales « Infections associées aux soins et antibiorésistance » (CMNIAS) – instance d'élaboration et d'évaluation d'appels à projets – a été mis en place auprès de son Directeur général. Ce comité associait 9 membres experts nommés *intuitu personae* après appel à candidature et 9 représentants institutionnels, participants à titre consultatif, de la DGS, de la DGOS, du SGMAS, des ARS, de la HAS, de la Cnam et de Santé publique France.

Le CMNIAS a eu pour missions de :

- Définir les cahiers des charges des futures missions nationales ;
- Évaluer la qualité des dossiers de candidature reçus suite à appel à projets afin que l'agence puisse les sélectionner et proposer au ministère chargé de la santé les futurs porteurs (pour une durée de 5 ans) de ces missions nationales ;
- Évaluer chaque année les activités des CPias ainsi désignés, sur la base de leur rapport annuel d'activités dans le cadre de la MNIAS.

Sa réflexion scientifique a pris en compte les missions des CPias et de Santé publique France, s'est appuyée sur un état des lieux de l'existant, et sur les résultats d'une consultation préalable des parties prenantes. Il a aussi intégré les objectifs du Programme national d'actions de prévention des IAS et de l'antibiorésistance (Propias), de la feuille de route interministérielle « Antibiorésistance » et des programmes européens coordonnés par l'ECDC.

Ont été ainsi déterminées 5 missions nationales pour la prévention des infections associées aux soins et de l'antibiorésistance, définies comme suit :

- « Surveillance et prévention de la résistance bactérienne aux antibiotiques et des infections associées aux soins en soins de ville et en secteur médico-social » (Primo)
- « Surveillance et prévention de la résistance bactérienne aux antibiotiques en établissements de santé » (Spares)
- « Surveillance et prévention du risque infectieux lié aux actes de chirurgie et de médecine interventionnelle » (Spicmi)
- « Surveillance et prévention des infections associées aux dispositifs invasifs » (Spiadi)
- « Soutien aux actions de prévention : évaluation, formation, communication, documentation » (Matis)

Un appel à projets a été lancé par l'agence auprès des CPias pour mettre en œuvre, par délégation de l'agence, des missions de surveillance et de prévention à vocation nationale dans le champ des IAS et de la résistance aux antibiotiques (RATB).

6 CPias ont été sélectionnés afin d'assurer ces missions nationales pour 5 ans. Deux missions sont portées par une association de 2 CPias. Ce mandat doit prendre fin le 30 septembre 2023.

La prochaine mandature des missions nationales de 2023 à 2028 :

Au niveau régional, en complément des actions de prévention des infections et de l'antibiorésistance portées par les CPias qui doivent être poursuivies, le ministère a souhaité renforcer les actions promouvant le bon usage des antibiotiques avec la création des centres régionaux en antibiothérapie (CRAtb) dans son instruction N°DGS/Mission antibiorésistance/DGOS/PF2/DGCS/SPA/2020/79 du 15 mai 2020.

Par ailleurs, la stratégie nationale 2022-2025 de prévention des infections et de l'antibiorésistance en santé humaine souhaite favoriser la synergie entre les acteurs de la Prévention et du contrôle des infections (PCI) et ceux du Bon usage des antibiotiques (BUA), comme recommandé dans l'instruction aux ARS.

Elle propose, en concertation avec Santé publique France, une approche intégrée de futures missions nationales des CRA**t**b et des actuelles missions nationales des CPIas. Le champ actuel des missions nationales Spares et Primo des CPIas serait ainsi élargi au volet bon usage des antibiotiques. Ces deux missions nationales deviendraient des missions communes CPIas-CRA**t**b pilotées par SpF.

Le CMNIAS a donc évolué vers un Comité des Missions Nationales Prévention des Infections et de l'Antibiorésistance (CominaPIA).

En vue de la constitution du futur Comité et afin d'élargir ses compétences en vue des nouvelles missions nationales, le CMNIAS a augmenté le nombre de ses experts. Il comporte désormais 11 membres experts et 9 représentants institutionnels, participants à titre consultatif, du Ministère en charge de la Santé, des ARS, de la HAS, de la Cnam et de Santé publique France (Décision modificative n°28-DG-2022 relative à la nomination du Comité « Missions nationales Infections associées aux soins et Antibiorésistance »).

Ce comité a pour mission de :

- Définir les cahiers des charges actualisés des futures missions nationales avec un champ élargi au bon usage des antibiotiques,
- Évaluer la qualité des dossiers de candidature reçus suite à appel à projets afin que l'agence puisse les sélectionner et proposer au ministère chargé de la santé les futurs porteurs (pour une durée de 5 ans) de ces missions nationales,
- Évaluer annuellement les activités des missions nouvellement désignées ; cette évaluation sera menée par un comité national renouvelé à l'automne 2023.

Pour définir les cahiers des charges, le comité s'est appuyé sur :

- La « Stratégie nationale 2022-2025 de Prévention des infections et de l'Antibiorésistance en santé humaine »,
- La feuille de route interministérielle 2016 pour la maîtrise de l'antibiorésistance,
- Les objectifs européens définis par l'ECDC,
- Les réponses à la Consultation Publique qui s'est déroulée du 23 novembre au 17 décembre 2021,
- L'évaluation des travaux et actions réalisées par les missions nationales de la première mandature,
- Le champ de compétence des CPIas (décret n° 2017-129 du 3 février 2017 relatif à la prévention des infections associées aux soins) et de celui des CRA**t**b (Décret no 2022-1445 du 18 novembre 2022 relatif aux centres régionaux en antibiothérapie).
- Consultation des parties prenantes :
 - Sur l'articulation des missions BUA avec les MNIAS actuelles
 - Sur l'évolution des MNIAS actuelles

Rationnel ayant conduit à la définition des nouvelles missions nationales

La création de missions nationales « infections associées aux soins et antibiorésistance » s'est appuyée en 2017 sur les CPIas, dont l'objectif est le contrôle des IAS et de la résistance aux antibiotiques. Concernant l'antibiorésistance, les CPIas interviennent sur la transmission croisée, un des leviers du contrôle de la résistance. L'autre levier est de réduire l'usage inapproprié et inutile des antibiotiques en santé communautaire comme en milieu de soins.

Les CPIas ont jusqu'alors apporté leur expertise épidémiologique de surveillance et d'animation de réseaux en soutien pour le BUA. La création des CRA**t**b en 2020 complète le champ d'intervention et permettra une approche combinée et synergique pour lutter contre l'antibiorésistance, tant en ville, en établissements et services médico-sociaux (ESMS) qu'en établissements de santé (ES), à travers les missions Primo et Spares élargies, associant CPIas et CRA**t**b.

Les nouveaux cahiers des charges des missions nationales ont fait l'objet d'un appel à projet auprès des CPIas et des CRA**t**b qui devront s'associer en fonction des objectifs définis pour chaque mission et de leur champ de compétence

Calendrier de la nouvelle mandature octobre 2023-octobre 2028 :

La mandature actuelle des missions nationales doit prendre fin le 30 septembre 2023.

La mandature du CMNIAS se termine après la sélection des dossiers de candidatures à l'Appel à Projet, elle est prolongée d'un an et 3 mois (30 septembre 2023) et devient le CominaPIA.

La mandature des nouvelles missions nationales débutera au 1^{er} octobre 2023 pour 5 ans.

Un nouveau comité des missions nationales de prévention des infections et de l'antibiorésistance (CominaPIA) sera nommé pour 5 ans et 3 mois. Il comprendra 11 membres experts et 9 représentants institutionnels, participants à titre consultatif, du Ministère en charge de la Santé, des ARS, de la HAS, de la Cnam et de Santé publique France.

Ce comité aura pour mission de :

- Évaluer chaque année les activités des CPias/CRAtb ainsi désignés, sur la base de leur rapport annuel d'activités,
- Et pour la mandature suivante (2028-2033) :
 - Définir les cahiers des charges actualisés des futures missions nationales avec un champ élargi au bon usage des antibiotiques,
 - Évaluer la qualité des dossiers de candidature reçus suite à appel à projets afin que l'agence puisse les sélectionner et proposer au ministère chargé de la santé les futurs porteurs (pour une durée de 5 ans) de ces missions nationales.

Annexe – Membres du comité « Missions nationales Infections associées aux soins et antibiorésistance » en mai 2022

- Membres experts nommés *intuitu personae* :
 - Gilles ANTONIOTTI, membre expert, Aix-les-Bains
 - Claude BOSI, membre expert, CH Aubagne
 - Laurence CAUCHY, membre expert, CHRU Lille
 - Jean-Winoc DECOUSSER, membre expert, CHU Henri Mondor, AP-HP
 - Bruno GRANDBASTIEN, membre expert, CHU vaudois – CHUV, Lausanne
 - Solen KERNEIS, membre expert, CHU Nord-Bichat, APHP
 - Clément LEGEAY, membre expert, CHU Angers
 - Olivier LESENS, membre expert, CHU Clermont-Ferrand
 - Jean-Christophe LUCET, membre expert, AP-HP, président du comité
 - Laurence MARTY, membre expert, CH Grand Hôpital Est Francilien
 - Olivier ROGEAUX, membre expert, CH CHAMBERY

- Représentants institutionnels :
 - Éveline JEAN, Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur
 - Laetitia MAY-MICHELANGELI, Haute autorité de santé
 - Béatrice RIO, Caisse Nationale d'Assurance Maladie
 - Christine GODIN-BENHAIM, Ministère de la santé et de la prévention, DGS, Mission ministérielle de Prévention des infections et de l'antibiorésistance
 - Céline PULCINI, Ministère de la santé et de la prévention, DGS, Mission ministérielle de Prévention des infections et de l'antibiorésistance
 - Béatrice TRAN, Secrétariat général des Ministères Sociaux

- Représentants de Santé publique France :
 - Anne BERGER-CARBONNE
 - Michèle NION-HUANG